

Découvrez
les autres
services de
l'ADMR

La gamme **DOMICILE**

Avec nos services de ménage, repassage, petits travaux de bricolage et de jardinage.

La gamme **FAMILLE**

Des solutions de garde d'enfants à domicile ou en accueil collectif et un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie.

La gamme **AUTONOMIE**

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap, ou au retour d'une hospitalisation : ménage, entretien du linge, courses, aide et accompagnement, téléassistance Filien ADMR, livraison de repas à domicile...

La gamme **SANTÉ**

Soins d'hygiène et soins infirmiers à domicile pour personnes âgées ou en situation de handicap et soins infirmiers pour tous.

Pour en savoir plus, contactez l'association
ADMR près de chez vous



www.admr.org

Comme si
c'était vous !



CONFIEZ-LES NOUS
GARDE D'ENFANTS
À DOMICILE

La gamme
FAMILLE



Comme si
c'était vous !



Faire garder votre enfant dans son environnement familial, le savoir à la maison quand il est malade, éviter les déplacements quotidiens... ce sont les avantages de la garde à domicile.

CHOISISSEZ LA SOUPLESSE

Et bénéficiez

- D'un service sur mesure et sans engagement,
- D'une tarification horaire fixe quel que soit le nombre d'enfants gardés,
- D'un service personnalisé et adapté à votre emploi du temps : tôt le matin, tard le soir, le week-end et les jours fériés...

Vous souhaitez que votre enfant découvre, en douceur, la vie en communauté ? L'ADMR propose la garde partagée avec les enfants d'une autre famille, en alternant simplement les domiciles. C'est aussi une formule plus économique puisque les coûts sont partagés !

POUR VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

Le personnel de l'ADMR, spécialement formé à la petite enfance, saura respecter l'intimité de votre domicile et très vite gagner votre confiance et celle de vos enfants.

AVEC L'ADMR, VOUS Y GAGNEZ

Bénéficiez, sous certaines conditions, d'une aide financière de votre Caisse d'allocations familiales au titre de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant). 50% des sommes qui restent à votre charge sont déductibles de vos impôts, ou donnent droit à un crédit d'impôts. Votre employeur peut également financer ce type de services via le CESU. L'équipe ADMR est là pour vous guider dans les démarches administratives.



* ou de crédit d'impôt

L'ADMR, DEPUIS 65 ANS À VOTRE ÉCOUTE

Un personnel recruté pour ses compétences et ses qualités relationnelles, différents modes de garde en accueil collectif ou à domicile selon vos besoins et votre emploi du temps, un contrôle continu des prestations et de votre satisfaction.